

ANNEXE 5

STATIONNEMENT

- En aucun temps, vous ne pouvez utiliser les espaces de stationnement réservés aux employés.
- De plus, comme le stationnement n'est pas un débarcadère, les utilisateurs du service de garde doivent être déposés sur le côté de l'école, près du secrétariat. Vous ne devez pas bloquer le débarcadère d'autobus en vous stationnant.

Adresse courriel du service de garde: letremlin-sdg@cssd.gouv.qc.ca

Merci de votre habituelle collaboration

Le directeur,

Patrick Chartrand

La technicienne en service de garde,

Stéphanie Banal